

CENTRE D'INSTRUCTION ET D'ENTRAINEMENT CYNOPHILE

Mme Lesourd

« Les granges » Route de Lesches 77450 TRILBARDOU

N°siret : 45071585900010 RCS MEAUX

Tél : 01.60.01.98.86 port : 06.63.90.92.67 Email : severine.lesourd77@gmail.com

Site : www.severine-lesourd.fr

CONTRAT DE PENSION 2023/ 4 pages

Entre les soussignés :

Mme Lesourd Séverine, propriétaire de l'établissement Centre d'Instruction et d'Entraînement cynophile, d'une part et :

Mr Mme

Adresse :

Code postale et ville :

Téléphone :

Mail :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Mme Lesourd Séverine accepte, dès ce jour, comme pensionnaire dans son établissement le chien dont les caractéristiques sont ainsi données par son propriétaire :

Race :	Né le :
Nom :	Vaccins :
Sexe :	Tatouage :
Alimentation :	Puce :

Ce chien est confié par le souscripteur du présent contrat, aux conditions générales et particulières qui suivent, que Mr/Mme _____ accepte sans aucune restriction ni réserve. Les parties reconnaissent que toutes les clauses du contrat sont justes et équitables, que chacune devra recevoir l'application, aucune n'étant considérée comme clause de style.

Article 1

La pension du chien commence à courir à dater du jour de la signature du présent contrat que le chien soit ou non remis exactement au même moment à Mme Lesourd.

La durée du séjour du chien dans l'établissement est fixée à 20 euros par jour devant donc expirer normalement au _____ à 9h ou 17h heures

A cette date, le propriétaire du chien sera tenu de venir le reprendre, à moins qu'une nouvelle convention soit intervenue entre les parties, laquelle devra être constatée par la signature d'un nouveau contrat.

En aucun cas cette nouvelle convention ne peut être présumée.

Article 2

Tout chien entrant est mis en observation. Si pendant cette période il présente certains signes suspects, il est immédiatement soumis à une visite vétérinaire.

De même tout chien tombant malade au cours de son séjour à l'établissement est immédiatement soumis à une visite vétérinaire.

Ces visites, ainsi que toute médication prescrite et administrée, sont à la charge exclusive du propriétaire du chien.

Lorsqu'un chien est reconnu malade par le vétérinaire qui l'a examiné, son propriétaire dès qu'il en est avisé, est tenu de venir le reprendre.

24 heures après mise en demeure, et par lettre recommandée simple, si le chien n'a pas été repris, Mme Lesourd pourra :

a- admettre le chien dans une clinique vétérinaire de son choix.

Le propriétaire sera tenu directement vis-à-vis de la clinique du coût des soins.

(Mme Lesourd n'ayant agi que comme mandataire du propriétaire du chien)

Le souscripteur du présent contrat ne pourra en particulier, faire quelque reproche que ce soit à Mme Lesourd sur le choix de la clinique.

b- faire euthanasier, par vétérinaire le chien afin d'abrèger ses souffrances.

Article 3

L'établissement n'est jamais responsable de l'état de santé du chien.

Son obligation unique, en cette matière, consiste, si il constate des signes suspects, à faire examiner le chien par un vétérinaire, et de suivre les prescriptions de ce dernier.

Les risques sanitaires ne sont totalement pas absents du fait que le chien vit en collectivité.

Article 4

En cas de mort, le propriétaire sera avisé par lettre recommandée.

Le corps du chien sera à sa disposition pendant 24 heures.

S'il désire le faire autopsier ou le faire enterrer il devra immédiatement faire connaître sa décision et venir prendre ou faire enlever le corps.

Passé le délai de 48 heures, le chien sera enterré ou incinéré par l'établissement, aux frais du propriétaire.

Article 5

Le prix de pension pour la période déterminée par le présent contrat est fixé forfaitairement à 20 euros la journée x _____ jours = _____ euros

Le prix ne comprend pas la nourriture que les maîtres doivent apporter.

Pension du _____ à 9h ou 17 heure au _____ à 9h ou 17h heure (choisir une horaire de rv) + option balade 15 euros/1h

Le prix ci-dessus est un prix ttc, prix réglé expressément au comptant par espèces, chèque ou virement à l'entrée du chien en pension.

Réservation acompte 20 % non remboursable transformable en avoir sur une période de 6 mois :

L'annulation est possible jusque 1 semaine avant la date effective, dès lors la pension entière est dû, elle pourra être transformé en avoir sur une période de 6 mois.

Merci de mettre le nom de votre chien sur tout règlement.

Supplément : alimentation 3 euros/kg croquettes ; Foin : 2 euros/jours/ forfait 10 euros par 7 jours

Les boxs ne sont pas chauffés

Les chiens sont détenus et promené dans un parc au milieu de la campagne, ils sont donc au contact de la faune et de la flore qui y sont liés.

X j'autorise Mme Lesourd à sortir mon chien avec d'autres chiens au parc de détente s'il est sociable

je n'autorise pas j'autorise Mme Lesourd au droit à l'image sur les photos prises du maître et/ou de son chien pour les publier au bénéfice de l'entreprise.

Article 6

Pour toutes contestations relatives à l'exécution du présent contrat attribution de compétence est faite aux tribunaux de SEINE ET MARNE.

Fait en double à Trilbardou, 2 pages, Le _____

Signature de Mme Lesourd :

Signature de Mr/Mme _____

Comment prévoir le séjour de votre chien ?

L'arrivée et le départ du chien se fait sur rendez vous à 9h ou 17h du lundi au dimanche. Merci de respecter les horaires de rv.

Avant de le mettre dans son box pensez à venir 15mn à l'avance pour détendre le chien en arrivant car il aura envie de faire ses besoins après avoir pris la voiture. Il vous sera rendu en ayant été détendu avant. **Évitez de le nourrir avant son arrivée.**

Veillez inscrire le nom de votre chien sur le contenant de son alimentation, les doses et les autres informations si nécessaire (si prise de médicament avec le dosage). Merci de fournir un sac de croquettes adapté pour la durée pour la durée (pas trop gros si petite durée) et merci de ne pas faire des doses journalières dans des sachets.

Pensez à laisser plus de quantité que nécessaire de nourriture au cas ou vous auriez un retard pour son départ ou si il avait besoin d'une plus grosse quantité journalière.

En effet, la vie à l'extérieur demande un plus grand apport calorifique car il y a un peu plus d'occupation donc d'agitation qu'à la maison avec la présence des autres chiens autour ou la faune environnante (lapins, mulots etc...) se promenant aux alentours en particuliers la nuit, le possible stress le temps de s'habituer au changement et selon les saisons la fraîcheur du temps.

D'autant plus si votre chien est d'un naturel nerveux ou excité, votre chien est complètement libre en box et peut être en activité permanente. Si c'est le cas, il ne faut pas hésiter à vous orienter sur une nourriture plus calorifique (en vente ici) ce qui évitera de sur doser ses rations ou qu'il maigrisse.

Votre chien doit arriver dans un bon poids de forme pour ne pas puiser dans ses limites de réserve de graisse.

Surtout en hiver, prévoir deux couettes pour si elles sont humides que je puisse les échanger, si les températures sont basses (en dessous de 10 degrés) deux manteaux chauds pour les chiens à poils ras avec des boutons pour fermer (les habituer au port du manteau avant de les emmener en pension).

Si j'estime que l'équipement du chien n'est pas adapté et soucieuse de son bien être, je mettrai en supplément

- si la nourriture apportée n'est pas assez kilocalorique je donnerai de la nourriture adaptée (royal canin energy 4800)

+ 3 euros / kg de croquettes

+5 euros : un os pour retirer le tartre s'il en a (pour éviter qu'il ne perde ses dents)

- de la paille ou du foin dans la niche + 2 euros par jour/ forfait 10 euros par période de 7 jours

Amener son carnet de santé, vous pouvez lui laisser aussi son couchage type tapis ou polaire (pas de matelas compensé) et deux jouets dans son box. Je ne prends pas les gamelles ni les verres doseurs.

Restez serein pour ne pas lui communiquer votre stress, tout va bien se passer, nous leur proposons un séjour le mieux pris en main et le plus agréable possible. Les chiens s'habituent très bien grâce aux conditions que nous avons mis en place.

Pour une meilleure adaptation je vous conseille de prendre des cours avec moi avant de le séjour de pension, cela permettra de se connaître, que le chien s'habitue à moi et que je le connaisse moi aussi !

Cela permettra aussi d'apprendre plein de choses sur votre chien et surtout de faire évoluer votre communication avec lui.